CONDITIONS DE PARTICIPATIONS :

Inscriptions

- Le nombre de participants étant limité, les inscriptions sont considérées dans leur ordre d'arrivée.
- Les inscriptions à la totalité des modules de formation sont privilégiées.
- L'inscription est valide après règlement complet des cours.
- Le règlement total de la formation doit être effectué 3 semaines avant le début des cours
- le prix des cours complets CEPH inclut déjà une réduction- aucune réduction supplémentaire ne sera accordée.

Formation- annulation-report

- Le nombre minimum de participants est de 15 personnes par session. Si le nombre de participants n'est pas atteint, lamps se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation.
- Une annulation ou modification nécessite une démarche écrite. En cas d'empêchement, un remplaçant peut être nommé.
- Dans le cas d'une annulation moins de 3 semaines avant la date fixée, les frais d'annulation sont fixés à 15 % de la somme totale de la facture.
- Dans le cas d'une annulation moins de 8 jours avant la date fixée, le montant total de la facture reste dû.
- Dans le cas d'annulations de la part de l'organisateur, la totalité de la somme versée est remboursée.

-Le report complet ou partiel d'une partie de la formation doit être motivée pour être acceptée- Il sera accepté en fonction de la disponibilité dans les sessions suivantes .

-Les reports sont possibles sur une période de 6 mois après la date de début de la formation initialement choisie -

Examen CEPH :

- En cas d'annulation du passage de l'examen CEPH moins de 2 semaines avant la date fixée, le prix total de l'examen reste dû.

Lieu des cours :

FABRIQUE 21- 120 avenue du Port – 78 000 CARRIERES SOUS POISSY-

Prestations

supports de cours

Pause café- déjeuner

Clause de non responsabilité :

L'organisateur se réserve le droit de procéder à d'éventuelles modifications sur le déroulé du programme, les intervenants ainsi que le lieu des cours.

L'organisateur décline toute responsabilité, notamment concernant d'éventuels dommages ou leurs conséquences qui pourraient découler de l'utilisation du savoir dispensé pendant les cours.

A réception de ce bulletin, vous recevrez une confirmation d'inscription par e-mail, et dans la semaine qui précède la formation, nous vous ferons parvenir une convocation.

Une Facture peut être établie sur demande. Autrement, une facture acquittée vous sera adressée à réception du règlement

INSCRIPTION FORMATIONS CEPH 2013

Je m'inscris de manière définitive au cours «Concepteur Européen Maison Passive/ Passivhaus » comprenant les parties 1 à 9 au prix de 2 100€ hors taxes.aux 10 prochaines dates cochées en page suivante ou aux modules de formation uniques

Nom :.....Prénom :.....
Fonction :.....
E-mail :
Entreprise :
Nom du Gérant / Directeur
N° / rue :
Code postal –..... ville :.....pays :.....
TVA intracommunautaire
Téléphone :
E-mail :

- ☐ Membre de la maison passive France

Ma signature vaut inscription et acceptation des conditions de participation.

Lieu – date- signature -

A faire parvenir :

- Par mail admin@lamaisonpassive.fr
- Par fax : 0821 45 84 84
- Par courrier : 110, rue Réaumur-75002 PARIS

Inscription 2013 à l'examen écrit CEPH

Je m'engage à participer à la session d'examen suivante au tarif de :

- **450 € hors taxes (si le candidat a assisté à au moins 5 modules de formation)**
- **720 € hors taxes (si le candidat a assisté à moins de 5 modules de formation)**

☐ **9 mars** ☐ **14 juin** ☐ **19 octobre** ☐ **7 décembre**

Nom :.....Prénom :.....

Entreprise :
Code postal –..... ville :
Téléphone :.....E-mail :

Ma signature vaut inscription et acceptation des conditions de participation. Voir règlement sur www.lamaisonpassive.fr

Lieu – date- signature -

A faire parvenir :

- Par mail admin@lamaisonpassive.fr
- Par fax : 0821 45 84 84
- Par courrier : 110, rue Réaumur-75002 PARIS

LA MAISON PASSIVE SERVICE

DATES DES FORMATIONS CEPH 2013

choisissez votre session (les différentes parties de cours sont à prendre dans une même session)			Session 13		Session 14		Session 15		Session 16
partie 1:	le standard maison passive	☐	15-janv	☐	09-avr	☐	27 aout	☐	24-sept
partie 2:	Enveloppe du bâtiment maison passive	☐	16-janv	☐	10-avr	☐	28 aout	☐	25-sept
partie 3:	Ventilation maison passive	☐	17-janv	☐	11-avr	☐	29 aout	☐	26-sept
partie 3 bis :	Ventilation maison passive	☐	29-janv	☐	14-mai	☐	10-sept	☐	22-oct
partie 4	production/ alimentation de chaleur	☐	30-janv	☐	15-mai	☐	11-sept	☐	23-oct
partie 5 :	Mise en application de la conception	☐	31- janv	☐	16-mai	☐	12-sept	☐	24-oct
partie 6	Outil de conception PHPP	☐	12et 13 février	☐	28 et 29 mai	☐	01 et 02 oct	☐	12 et 13 nov
partie 7 :	calcul économique	☐	14-févr	☐	30-mai	☐	03-oct	☐	14-nov
partie 8 :	complément de formation	☐	14-févr	☐	30-mai	☐	03-oct	☐	14-nov
partie 9 :	répétitorium	☐	15-févr	☐	31-mai	☐	04-oct	☐	15-nov

Horaires des formations : de 9h à 17h30 - tous les prix s'entendent hors taxes- TVA 19,6%